



**FEDERATION EURO-MEDITERRANEENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES**

الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري

**CED, ICAED et WGEID Webinaire conjoint sur le partage des expériences
et des résultats positifs des actions entreprises pour promouvoir la
ratification de la Convention et la voie à suivre,
3 mars 2021**

**Présentation par
La Fédération Euro-Méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées
(FEMED)**

Mission de plaidoyer à Genève

Chaque année, la FEMED se rend à Genève au siège des Nations Unies à Genève pour mener une mission de plaidoyer sur les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne en invitant des représentants de ses associations membres. Dans le cadre de ces missions la FEMED ne manque pas de rencontrer également les Etats qui n'ont pas ratifié la Convention et même ceux qui l'ont ratifié comme par exemple la France parce que la France fait partie du Groupe des Amis de la Convention et est un Etat actif dans la promotion de la Convention. Ainsi nous discutons avec ... sur les actions à mener à ce sujet et vois quell est le ... que nous pouvons y apporter ... et les représentants de ses associations membres rencontrent les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention, afin de les sensibiliser à la nécessité de ratifier la Convention. Ils rencontrent spécialement les Etats européens car ils considèrent que les Etats non démocratiques ne ratifieront pas facilement la Convention tant que les Etats démocratiques ne le feront pas. De plus, la FEMED essaie de rencontrer.

Lors de ces rencontres la FEMED et les représentants des différentes organisations interrogent leurs interlocuteurs sur les nombreux cas de disparitions forcées et de violations des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne. Lors de la dernière mission, la délégation de la FEMED a insisté sur la situation en Egypte et en Syrie, où les disparitions forcées et les détentions arbitraires se sont intensifiées. Depuis les premières ratifications de la convention internationale, la Femed qui célèbre chaque année le 30 août, journée internationale des victimes de disparitions forcées, organise à Paris deux journées de sensibilisation sur la disparition forcée et la promotion de la ratification de la convention.

Nos associations membres à travers le contour méditerranéen prennent également part à cette campagne en organisant des activités similaires dans leurs pays (communiqués, conférences...).

De plus, la Femed a organisé au Maroc une conférence internationale sur la convention. Nous avons fait appel à de nombreux experts internationaux. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette rencontre, dont les responsables d'associations de la société civile, des officiels, des parlementaires, des représentants d'ambassades étrangères.

Depuis 2 ans, la FEMED collabore avec des associations de familles de victimes de disparitions forcées basées à Paris : *the Collectif des Familles de disparus en Algérie, Terre et Liberté pour Arauco-Wallmapu, Forum Marocain pour la vérité et la justice (France), ODH Gabon, Association ¿Dónde Están? – Où sont-ils (Uruguay), Association des parents et amis de disparus au Maroc, Collectif pour les droits de l'Homme au Chili, Collectif Paris Ayotzinapa, AFASPA, Association des familles de disparus au Pérou.*

Ensemble, ils ont créé un collectif d'associations contre les disparitions forcées. Ils joignent leurs efforts pour combattre l'impunité et sensibiliser sur ce crime.

En 2020, Nous avons envisagé une vaste campagne à l'occasion de la dixième année de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Mais en raison de la pandémie Covid19, nous ont dû réajuster nos plans.

Cependant, malgré les obstacles liés à la pandémie, nous avons pu mener à bien plusieurs actions dans le cadre de cette campagne. **Le 30 août 2020 a eu lieu la journée internationale des victimes de disparition forcée.** Deux événements majeurs (malgré le contexte de la crise sanitaire mondiale provoquée par le COVID19 et la crise sanitaire) ont été organisés : une conférence sur la justice et la lutte contre l'impunité et un rassemblement public place de la République.

Une tribune a été rédigée et publiée sur dans le journal français, Libération. Cette tribune a été signée par plus de 46 représentants d'associations. Elle souligne l'importance de la Convention pour lutter contre les disparitions forcées et appelle les Etats à la ratifier.

Conférence sur la justice et la lutte contre l'impunité

Nous avons organisé une conférence en ligne dont le titre était « Justice et Lutte contre l'impunité ». Le panel d'intervenants était composé des professeurs de droit public Emmanuel Decaux et Olivier de Frouville qui ont abordé tous deux des sujets liés au droit à la Vérité et à la justice et les dispositions de la Convention qui renvoie à aux obligations des Etats dans le cadre du crime de disparition forcée. Leurs interventions ont également porté sur l'implication du groupe de travail des Nations unies et l'importance de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cécile Coudriou, présidente d'Amnesty International France, a également pris la parole pour parler des missions

d'Amnesty International. Elle a exposé que ces missions comprenaient le déploiement des moyens de luttés contre les tortures, les traitements cruels et inhumains, la disparition forcée.

En outre, de nombreux représentants de la société civile des pays d'Amérique latine, d'Afrique et de la Méditerranée ont eu l'occasion de présenter la situation des disparitions forcées dans leur pays.

Initialement prévue comme un événement présentiel, la conférence s'est finalement tenue en ligne et a remporté un grand succès, avec près de 5 260 personnes présentes en direct.

Manifestation publique à la place de la République à Paris

Le lendemain de la conférence, une manifestation a eu lieu à Paris, place de la République. Chaque année, cet événement vise à interpeller l'opinion publique pour la sensibiliser sur le phénomène des disparitions forcées dans le monde. Il s'agissait également d'interpeller les autorités nationales, européennes et internationales sur les engagements que les Etats doivent respecter et prendre pour faire la lumière sur le sort des victimes de disparitions forcées et ainsi ratifier la Convention. Une grande banderole portant l'inscription "Ratifier la Convention" a été installée.

Les installations des stands d'exposition avec les nombreux portraits de personnes disparues rappellent que la réalité des disparitions forcées, qui est une question toujours d'actualité. De nombreuses personnes ont témoigné, ainsi que tous les membres du Collectif contre les disparitions forcées.

Réunions de sensibilisation avec les ambassades

Dans le cadre de cette campagne et conformément à ses objectifs de promotion de la ratification de la Convention internationale, la FEMED avec le collectif d'associations ont contacté les ambassades basées à Paris, avec une lettre expliquant la nécessité de ratifier la Convention. Nous leur avons proposé de les rencontrer pour leur expliquer la situation des disparitions forcées, leur exposer nos actions, les objectifs de cette démarche et les sensibiliser à la nécessité de ratifier la Convention.

Ils ont choisi les ambassades d'États qui n'ont pas encore ratifié la Convention et qui seraient prêts à le faire, comme le Danemark, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Finlande et la Pologne. Nous leur avons souligné que les pays européens ou dit démocratiques devraient signer la Convention et afin qu'eux même puissent appeler les Etats qui ont pratiqué ou pratique toujours la disparition forcée à cesser cette pratique, à juger les responsables et à ratifier la Convention afin que ce crime ne se répète plus.

Jusqu'à présent, deux rendez-vous ont pu avoir lieu : avec la Pologne et avec la Suède. Les deux représentants étaient intéressés par les actions des associations.

Conférence pour le 10ème anniversaire de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Le 12 décembre 2020, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la FEMED a organisé une conférence en ligne avec le collectif des associations de familles de disparus, intitulée « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées : quel bilan 10 ans après ? ». L'objectif de la conférence était de dresser un bilan des dix dernières années sur les campagnes qui ont été menées pour promouvoir la ratification universelle de la Convention et de comparer les pratiques réussies.

Adriana Schnyder (doctorante associée au projet de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique "Right to Truth, Truth(s) through Rights : Impunité des crimes de masse et justice transitionnelle") a introduit la conférence et a présenté les différents intervenants qui étaient présents :

- *Mohammed Ayat, président du Comité des disparitions forcées,*
- *François Rivasseau, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès des Nations unies à Genève,*
- *Federico Villegas, ambassadeur, représentant permanent de l'Argentine auprès des Nations unies à Genève (qui n'était finalement pas présent),*
- *Francis Perrin, vice-président d'Amnesty International France, et*
- *Wadih Al-Asmar, président d'EuroMed Rights et du Centre libanais pour les droits de l'homme.*

La conférence a été diffusée en direct sur Facebook et a été suivie par de nombreuses personnes.

La FEMED invite également toutes ses associations membres à faire de même que ce soit pour le 30 août, journée internationale des disparus ou pour d'autres dates clés qui renvoient à la disparition forcée dans le monde.

Le CFDA, membre fondateur de la FEMED, a également organisé une conférence en ligne le 22 décembre intitulée "Pour la ratification universelle de la Convention" avec de nombreux intervenants notamment Olivier de Frouville, Vice-président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées, Pierre Audin, fils de Josette et Maurice Audin, Emmanuel Decaux, ancien président du comité sur les disparitions forcées des Nations Unies.